

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité régionale de Comté de D'Autray
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le mardi, dix-huitième jour du mois de décembre 2018, à 19h15, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth. L'heure a été devancée de quinze (15) minutes sur accord unanime des sept (7) membres du conseil.

La présente séance a été dûment convoquée par Nathalie Lefebvre, directrice générale adjointe. La convocation à la session spéciale du conseil a été signifiée, conformément à l'article 156 du code municipal, par un employé de la Municipalité à chacun des membres du conseil, le vendredi 14 décembre 2018.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère, Christiane Ducharme, conseillère, Michel Henin, conseiller et Richard Lafleur, conseiller, tous formants quorum sous la présidence de Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Nathalie Lefebvre, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire Louis Bérard constate le quorum à 19h15 et déclare la séance ouverte.

2018-12-344 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Johanne Pagé

D'adopter les points à l'ordre du jour selon l'avis de convocation de la séance extraordinaire du conseil et d'insérer le point suivant :

16. Lettre d'entente

Les numéros des deux derniers points seront majorés de un.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des comptes à payer
4. Solde d'emprunt fermé – affecté au budget 2018
5. Contrat 2019-2021 pour la collecte et le transport des matières destinées à l'élimination, avec option de 2 années supplémentaires
- 6 Bacs roulants et mini-bacs de cuisine destinés à la collecte des organiques
7. Vacances de Yan Benoît – Remplacement
8. Sécurité Civile - Demande d'aide financière - Volet 1
9. Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile
10. Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités / Sûreté du Québec
11. Adhésion à Québec Municipal
12. Les journées de la persévérance scolaire – CREVALE
13. Dépouillement d'arbre de Noël – Les Loisirs Ste-Élisabeth inc.
14. Devis pour génératrice aux surpresseurs Grand rang Saint-Pierre
15. Commutateur de transfert (transfer switch) au centre communautaire
16. Période de questions
17. Levée de la séance

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-345 3 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Christiane Ducharme

QUE la liste des déboursés, incluant les chèques numéros 6786 à 6827 et les prélèvements, au montant total de 251 063.05 \$ préparée par la directrice générale adjointe et couvrant la période du 4 décembre 2018 au 18 décembre 2018, soit adoptée.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-346 4. Solde d'emprunt fermé – affecté au budget 2018

CONSIDÉRANT le montant disponible au règlement d'emprunt fermé ;

CONSIDÉRANT le montant, prévu au budget 2018, d'affectation d'une partie du règlement d'emprunt fermé ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Henin

D'utiliser un montant de 6200\$ du solde de règlement d'emprunt fermé en Aqueduc et de l'affecter aux dépenses Aqueduc pour l'année 2018.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-347 5. Contrat 2019-2021 pour la collecte et le transport des matières destinées à l'élimination, avec option de 2 années supplémentaires

ATTENDU QUE la MRC de D'Autray a procédé à un appel d'offres pour la gestion des matières destinées à l'élimination;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission conforme soit :

EBI Environnement inc. au coût de 34,37 \$ par porte pour la collecte, 18,50 \$ par porte pour le transport et 1450\$ annuellement pour les conteneurs, plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Lafleur

QUE le contrat de collecte et transport des matières résiduelles destinées à l'élimination est octroyé à EBI Environnement inc. pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, avec option de deux (2) années supplémentaires aux taux suivants :

- 34,37 \$ par porte pour la collecte
- 18,50 \$ par porte pour le transport
- 1450\$ annuellement pour les conteneurs

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-348 6. Bacs roulants et mini-bacs de cuisine destinés à la collecte des organiques

CONSIDÉRANT qu'à compter de juin 2019 nous débuterons la collecte des organiques sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray a procédé à un appel d'offres pour l'achat de bacs roulants aérés bruns et de mini bacs de cuisine et que les coûts sont les suivants :

Bac roulant 240 litres : 48,20\$

Bac roulant 80 litres : 27,32

Impression sur les bacs : 2\$ par bac

Mini bac de cuisine : 2,30\$

Coût par bac pour la livraison : 5,87\$

CONSIDÉRANT que la commande sera effectuée en janvier par la MRC de D'Autray;

Il est proposé par Johanne Pagé

QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth autorise l'achat de cinq cent quatre-vingt-seize (596) bacs bruns de 80 litres, dix-sept (17) bacs bruns de 240 litres et six cent soixante-deux (662) bacs de cuisine;

QUE la municipalité accepte également les frais d'inscriptions sur les bacs au montant de deux dollars (2\$) chacun et les frais de livraison au montant de 5,87 plus les taxes applicables.

QU'un montant de vingt-trois mille quatre cent quarante-neuf dollars et trois cents (23 449,03\$), plus les taxes applicables, est réservé pour la dépense.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-349 7. Vacances de Yan Benoît - Remplacement

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics sera en vacances du 24 décembre 2018 au 3 janvier 2019 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE nous devons le remplacer au niveau de l'eau potable;

Il est proposé par Christiane Ducharme

QUE Monsieur David Armstrong est désigné pour effectuer les analyses d'eau potable et la tournée des réseaux de même que pour intervenir en cas d'alarme ou de toute autre urgence pouvant survenir pendant l'absence de Monsieur Benoit.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-350 8. Sécurité Civile - Demande d'aide financière - Volet 1

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Claude Houle

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de quatre mille cinq cents dollars (4500\$), dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent cinq mille quatre cents (5400\$) et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins neuf cents dollars (900\$) ;

QUE la municipalité autorise la directrice générale adjointe, Nathalie Lefebvre, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-351 9. Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile

CONSIDÉRANT qu'une entente d'entraide intermunicipale doit être conclue entre la MRC de D'Autray et treize (13) de ses municipalités;

CONSIDÉRANT que les organismes participants désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure cette entente relative à l'établissement d'un plan d'aide lié au processus de sécurité civile;

Il est proposé par Christiane Ducharme

QUE le maire Louis Bérard et la directrice générale adjointe Nathalie Lefebvre ou le directeur général en titre au moment de la signature sont autorisés à signer l'entente à intervenir.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-352 10. Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités / Sûreté du Québec

ATTENDU QU'en 2017, les municipalités du Québec ont vu leur contribution augmenter de 6.1%;

ATTENDU QUE compte tenu des augmentations salariales importantes consenties aux policiers de la Sûreté du Québec par l'ancien gouvernement, la majoration des factures que s'apprête à envoyer le ministère de la Sécurité publique aux municipalités sera encore une fois supérieure à 5%;

ATTENDU QUE sans l'intervention urgente de Madame Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique, la hausse du fardeau fiscal des citoyens pour ce service sera nettement supérieure à l'inflation et pourrait également entrer en contradiction avec l'engagement pris par le Premier ministre devant les membres de la Fédération québécoise des municipalités le 20 septembre dernier;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des municipalités sollicite une rencontre afin de discuter des mesures transitoires dans le but d'éviter cette hausse pour la prochaine année et, si possible, pour les années subséquentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Houle

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth appuie la Fédération Québécoise des municipalités dans leur démarche auprès du ministère de la Sécurité publique.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, à la députée de la circonscription de Berthier, à la Fédération Québécoise des municipalités, à la MRC de D'Autray ainsi qu'à toutes les municipalités de cette dernière.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-353 11. Adhésion à Québec Municipal

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de l'adhésion au service internet 2019/2020 à Québec Municipal au coût de 328,37\$, taxes incluses;

Il est proposé par Christiane Ducharme

QUE le renouvellement soit effectué afin de continuer à recevoir les informations de Québec Municipal.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-354 12. Les journées de la persévérance scolaire – CREVALE

CONSIDÉRANT QUE :

Depuis plus de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

En juin 2006, la région de Lanaudière se classait au 4^e rang parmi celles obtenant les plus faibles taux de diplomation et de qualification au secondaire des 16 régions considérées (excluant les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik). Alors qu'en juin 2015, la région occupait dorénavant la 7^e place améliorant ainsi sa position;

Le taux de diplomation et de qualification des jeunes du secondaire a augmenté, passant de 66,7 % en 2006 à 75,6 % en 2015. Par contre, il reste inférieur à celui du reste de la province, qui se situe à 76,92%;

Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.).

Le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

La persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

Les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

La lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Lafleur

DE reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2019 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2019 » en réalisant les activités suivantes:

- Offre d'activités de loisir parents-enfants
- Offre d'activités d'éveil à la lecture parents-enfants
- Offre d'activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes
- Promotion des JPS sur les panneaux électroniques de la municipalité
- Port du ruban de la persévérance scolaire
- Investissement dans la bibliothèque municipale
- Diffusion dans le bulletin municipal de messages d'encouragement
- Collaboration avec l'école du milieu

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT le montant annuel octroyé pour les loisirs;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du comité au montant de cinq cents dollars (500\$) pour le dépouillement de Noël;

Il est proposé par Johanne Pagé

QUE la somme de cinq cents dollars (500\$) soit versée au comité.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-356 14. Devis pour génératrice aux surpresseurs Grand rang Saint-Pierre

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'installation d'une génératrice pour alimenter le surpresseur au Grand rang Saint-Pierre advenant une panne électrique;

Il est proposé par Benoit Desrochers

QUE Ghyslain Lambert, ingénieur, est mandaté pour produire un devis afin d'aller en appel d'offres pour l'achat d'une génératrice fixe automatique incluant l'installation.

QU'un montant de huit cents dollars (800\$) est réservé pour la dépense.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-357 15. Commutateur de transfert (transfer switch) au centre communautaire

CONSIDÉRANT qu'advenant un sinistre, le centre communautaire est désigné pour devenir le centre des mesures d'urgence pour loger et/ou accommoder les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, aucune installation n'est en place afin de faire fonctionner une génératrice;

Il est proposé par Michel Henin

QUE Ghyslain Lambert produise un devis afin d'aller en appel d'offres pour la mise en place d'un commutateur de transfert (transfer switch) au centre communautaire.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-12-358 16. Lettre d'entente

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale et du directeur général par intérim;

CONSIDÉRANT la surcharge de travail que la directrice générale adjointe doit assumer;

Il est proposé par Johanne Pagé

QU'une lettre d'entente soit signée avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4520 afin de bonifier le salaire de Nathalie Lefebvre jusqu'à l'entrée en fonction d'une nouvelle direction générale.

QUE le contenu de cette lettre d'entente soit rétroactif au 1^{er} décembre 2018.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Certaines questions sont posées par des personnes dans l'assemblée.

2018-12-359

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Christiane Ducharme

QUE la présente séance soit levée à 20h18.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Louis Bérard
Maire

Nathalie Lefebvre
Directrice générale adjointe

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Louis Bérard
Maire